

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

LES MARCHÉS PUBLICS

*Ce n'est pas aussi compliqué
que ça !!!*



Ville de passion!



Avant-propos de la Maire et de l'élue déléguée



Avec une population de 54 158 habitants, la commune de Saint-Louis représente un bassin économique de plus de 5000 entreprises, tous secteurs confondus.

Après une période difficile pour l'ensemble des entreprises réunionnaises résultant de la crise sanitaire, **la ville de Saint-Louis a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie d'achat public pertinente et de relancer la commande publique pour soutenir le secteur économique de Saint-Louis.**

Cette stratégie illustre notre engagement de modernisation de cette commune depuis notre élection en 2020.

Consciente des problèmes de trésorerie auxquels sont confrontées nos entreprises locales, nous avons amélioré notre situation afin de restaurer la crédibilité financière de la Ville pour que les délais de paiement soient améliorés. Ainsi, **notre délai moyen de paiement s'établit à 35 jours depuis le début de l'année 2022 au lieu de 81 jours en 2021 et 89 en 2020.** L'objectif étant de tendre vers un délai de paiement inférieur à 30 jours.

Nous sommes attachés au **respect des règles et des principes de la commande publique**, et avons mis en place des procédures **pour un meilleur accès à nos marchés.**

Ce livret est offert à tous les acteurs économiques de notre territoire illustrant une approche simplifiée des marchés publics, **pour les rendre accessibles et compréhensibles.**

Malgré un contexte économique instable et tendu, **il est impératif de soutenir celles et ceux qui font battre le cœur économique de notre territoire.**

Juliana M'Doihoma

Maire de la Ville de Saint-Louis



Nous avons à cœur de travailler sainement pour que la politique d'achat de la Ville de Saint-Louis assure la recherche d'une meilleure performance globale en termes d'achat et de qualité de service rendu aux habitants tout en garantissant la sécurité juridique de la solution retenue.

Les orientations de la politique d'achat se veulent dynamisantes pour les acteurs économiques, tout en alliant développement durable du territoire via les circuits courts et achat responsable.

Claudie Técher,

*2^{ème} adjointe, déléguée
au finances et à la Commande Publique*

Définition

Un marché public est un contrat conclu entre la commune et une ou plusieurs entreprises pour répondre à un besoin en matière de travaux, de fournitures ou de services en contrepartie d'un prix.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATS

ex : même traitement pour toute entreprise, pas de favoritisme, ...

LA LIBERTÉ D'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE

ex : toute entreprise peut accéder librement à un marché

LA TRANSPARENCE DES PROCÉDURES

ex : indication des critères de jugement des offres, ...



Les procédures



3 TYPES DE PROCÉDURES

1 - PROCÉDURES ALLÉGÉES : (procédure sans mise en concurrence)

Pour quel montant ?

De 1 € à 40 000 € HT pour les fournitures, services et travaux*
(* exceptionnellement jusqu'à 100 000 € HT pour les travaux jusqu'au 31 décembre 2022 – avec une dérogation pour les travaux possiblement reconduite)

Pour quel besoin ?

Le besoin de la commune s'apprécie annuellement et par nature ou type d'achat. Exemple : la commune ne peut pas commander sur simple demande de devis plus de 39 999 € HT dans l'année. Au-delà de ce montant annuel, elle doit procéder à une mise en concurrence.

Comment ?

La commune passe commande directement avec l'entreprise sur simple demande de devis par mél ou par téléphone.

L'entreprise doit pour une commande supérieure à 5 000 € HT transmettre les attestations sociales et fiscales à jour et attendre la signature du bon de commande et sa transmission avant de commencer sa prestation.

2 - PROCÉDURE ADAPTÉE :

C'est quoi ?

Le MAPA (marché à procédure adaptée) est une procédure de passation qui doit être adaptée à la nature et aux caractéristiques du besoin à satisfaire.

Le MAPA est une procédure souple sans contrainte rédactionnelle forte, le délai de passation est raisonnable et la publicité est adaptée ou obligatoire.

Pour quel montant ?

- De 40 000 € HT à 215 000 € HT pour les fournitures et services.
- De 40 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les travaux.

Pour les marchés estimés à plus de 90 000 € HT un avis de publicité (Le Quotidien ou JIR) est obligatoire.

Comment ?

Lettre de consultation ou avis dans la presse selon le montant et/ou la nature du besoin.

Le retrait et le dépôt des pièces de la consultation se font sur internet avec un délai de remise des offres entre 2 et 30 jours.

Après analyse des offres réceptionnées, la ville se réserve le droit d'ouvrir des négociations sur tous les éléments (prix, délai, ...) de l'offre avant l'attribution en fonction des critères du jugement des offres.

3 - PROCÉDURES FORMALISÉES :

C'est quoi ?

Procédures utilisées quand le montant du marché est supérieur au seuil européen :

- $\geq 215\ 000$ € HT pour les fournitures et services
- $\geq 750\ 000$ € HT pour les services sociaux et services spécifiques
- $\geq 5\ 382\ 000$ € HT pour les travaux

Exemple de procédure formalisée : l'appel d'offres

Comment ?

Publication obligatoire dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et le Journal officiel de l'union européenne (JOUE), un avis complémentaire peut être publié dans un Journal d'annonces légales (JAL).

Le retrait et le dépôt des pièces du futur marché se font sur internet avec un délai de remise des offres minimum à respecter.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres décide du choix des attributaires et du classement en application des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation.

Les modalités de paiement ?

Pour toutes les prestations supérieures à 300 € le titulaire doit établir une facture.

Chaque demande de paiement ou facture sera établie au nom de la commune de Saint-Louis.

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises sont dans l'obligation d'adresser leurs factures sous format électronique par l'intermédiaire du portail de facturation « Chorus Pro » mis gratuitement à leur disposition.

- <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr>
- Identification de la commune sur chorus :
Nom : MAIRIE DE SAINT LOUIS
SIRET : 21974014900014



Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la demande de paiement.



En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.



Où trouver les avis d'appel public à la concurrence ?



dans les journaux habilités à recevoir les annonces légales :
JIR, Le Quotidien, Zinfos974,



sur le profil acheteur de la mairie :
<https://www.marches-publics.info/>



sur un site dédié aux marchés publics réunionnais :
<http://lareunion.marches-publics.info/>



au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP):
<https://www.boamp.fr/>



au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE):
<https://ted.europa.eu/TED/main/HomePage.do?action=cl&lgld=fr>

Rechercher...



Qui peut se porter candidat ?

Toute personne
physique ou morale

Toute personne
publique ou privée
(Ex : entreprises, Artisans, associations)

Groupement de plusieurs personnes
doté ou non de la personnalité morale



Attribution d'un marché public

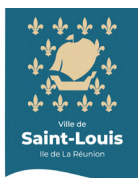
L'entreprise titulaire d'un marché doit fournir des attestations prouvant qu'elle est à jour de ses obligations sociales et fiscales, ces documents sont à remettre avant la notification du marché :

- Attestation prouvant votre régularité au regard de votre obligation en matière d'impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés
- Une attestation de vigilance telle que visée à l'article L243-15 du Code de la Sécurité Sociale daté de moins de 6 mois
- Attestation prouvant votre régularité au regard des cotisations légales versées aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries datant de moins de 6 mois
- Attestation prouvant votre régularité au regard des cotisations aux régimes obligatoires d'assurance vieillesse et d'invalidité décès datant de moins de 6 mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile renseignant la nature des garanties souscrites, les limites contractuelles et indiquant la date de début et de fin des garanties
- Une attestation d'assurance décennale pour les travaux soumis à décennale
- Un des documents datant de moins de 3 mois listés ci-après :
 1. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
 2. Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
 3. Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
 4. Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription



Notes

Contacts utiles



Ville de passion!

Commune de Saint-Louis

Direction de la commande publique

Ancienne école Hippolyte FOUCQUE

69 rue Sarda GARRIGA
97450 Saint-Louis

Tel : 0262 91 94 66

Fax : 0262 57 64 49

Adresse courriel du service :

commandepublique@saintlouis.re



Saint-Louis Ville de passion



saintlouis.re